Avis public

Pierrefonds Roxboro
Montréal

DÉROGATIONS MINEURES
N^OS DM 3001788154, DM 3001773974, DM 3001777695 ET DM 3001736235

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **9 mars 2020**, à **19 h**, dans la salle du conseil, située au **13665, boulevard de Pierrefonds**, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme pour les immeubles suivants :

Étude	**Lieu de dérogation**
DM 3001788154	4846, rue Millette

Permettre dans la zone H3-7-415, pour un bâtiment projeté, une marge avant de 5 m au lieu du minimum requis de 6 m.

Étude	**Lieu de dérogation**
DM 3001773974	6016, rue Hunter

Permettre dans la zone H1-6-353, pour un bâtiment unifamilial existant, une marge arrière inférieure au minimum requis de 7 m, soit 5,15 m.

Étude	**Lieu de dérogation**
DM 3001777695	12718, rue Tracy

Permettre dans la zone H1-6-353, pour un bâtiment unifamilial existant, une marge arrière inférieure au minimum requis de 7 m, soit 6,5 m.

Étude	**Lieu de dérogation**
DM 3001736235	54, 11e Avenue

Permettre dans la zone H1-7-442, pour un bâtiment unifamilial existant :

- des marges latérales inférieures au minimum requis de 2 m, soit 1,95 m du côté nord et 1,89 m du côté sud;
- un agrandissement du bâtiment dont le coefficient d'emprise au sol (C.E.S.) sera de 0,35 m au lieu du maximum permis de 0,30 m.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce quatorzième jour du mois de février de l'an 2020.

Le secrétaire d'arrondissement

Suzanne Corbeil, avocate

/rl